NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

UN LIBRARY
1979
UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/34/566
11 octobre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
ESPAGNOL/
FRANCAIS

Trente-quatrième session
Points 25, 26, 45, 55, 70, 74, 84
et 88 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

ANNEE INTERNATIONALE DE L'ENFANT : PLANS ET MESURES VISANT A AMELIORER LA SITUATION DES ENFANTS DANS LE MONDE, NOTAMMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES D'INTOLERANCE RELIGIEUSE

PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

TORTURE ET AUTRES PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS

Lettre datée du 10 octobre 1979, adressée au Secrétaire général par les représentants permanents de la Colombie, de Fidji, du Lesotho, du Liban, de la Pologne et du Portugal

Nous avons l'honneur de nous référer à l'allocution prononcée le 2 octobre 1979 à l'Assemblée générale par Sa Sainteté le pape Jean Paul II (voir A/34/PV.17) et de demander que le texte intégral de ce message historique soit distribué comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 25, 26, 45, 55, 70, 74, 84 et 88 de l'ordre du jour.

79-25812

(Signé) Indalecio LIEVANO
Représentant permanent
de la Colombie

(Signé) B. VUIBORO
Représentant permanent
de Fidji

(Signé) T. MAKEKA
Représentant permanent
du Lesotho

(Signé) Ghassan TUENI
Représentant permanent
du Liban

(Signé) Henryk JOROSZEK
Représentant permanent
de la Pologne

(Signé) Vasco FUTSCHER PEREIRA
Représentant permanent
du Portugal

ANNEXE

Allocution prononcée par Sa Sainteté le pape Jean Paul II

à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale

(2 octobre 1979)

Monsieur le Président,

1. Je désire exprimer ma gratitude à l'illustre Assemblée générale des Nations Unies à laquelle il m'est permis de participer aujourd'hui et d'adresser la parole. Ma reconnaissance va en premier lieu à Monsieur le Secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, qui, dès l'automne dernier — peu après mon élection à la chaire de saint Pierre — m'invita à effectuer cette visite, puis renouvela cette invitation en mai dernier, lors de notre rencontre à Rome. Dès le début, j'en ai été très honoré et je lui en suis profondément obligé. Et aujourd'hui, devant une si noble Assemblée, je désire vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir si aimablement accueilli et donné la parole.

2. *Le motif profond* de mon *intervention* aujourd'hui est, sans aucun doute, le lien particulier de coopération qui unit le Siège apostolique à l'Organisation des Nations Unies, comme l'atteste la présence d'un Observateur permanent du Saint-Siège auprès de cette Organisation. Ce lien, que le Saint-Siège tient en grande considération, trouve sa raison d'être dans la souveraineté dont le Siège apostolique est revêtu depuis nombre de siècles. Cette souveraineté est limitée, quant à l'étendue territoriale, au petit Etat de la Cité du Vatican, mais elle est motivée par une exigence attachée à la Papauté, qui doit exercer sa mission en toute liberté et qui, en ce qui concerne ses éventuels interlocuteurs, Gouvernements ou Organismes internationaux, doit traiter avec chacun d'eux indépendamment d'autres souverainetés. Bien sûr, la nature et les fins de la mission spirituelle propre au Siège apostolique et à l'Eglise sont telles que leur participation aux tâches et aux activités de l'ONU est profondément différente de celle des Etats en tant que communautés au sens politique et temporel.

3. Le *Siège apostolique* fait grand cas de sa collaboration avec l'ONU. De plus, depuis la naissance de l'Organisation, *il a toujours exprimé son estime,* en même temps que son accord, pour la signification historique de cette instance suprême de la vie internationale de l'humanité contemporaine. Il ne cesse pas non plus d'appuyer ses fonctions et ses initiatives, qui ont pour but une pacifique vie en société et la collaboration entre les nations. Nous en avons de nombreuses preuves. Depuis plus de trente ans que l'ONU existe, messages pontificaux et encycliques, documents de l'épiscopat catholique, et jusqu'au Concile Vatican II lui-même lui ont prêté une grande attention. Les Papes Jean XXIII et Paul VI regardaient avec confiance vers cette importante institution qu'ils considéraient comme un signe éloquent et prometteur de notre temps. Et celui qui vous parle actuellement a exprimé aussi à plus d'une reprise, dès les premiers mois de son pontificat, la même foi et la même conviction que celles que nourrissaient ses prédécesseurs.

4. Cette confiance et cette conviction du Siège apostolique, comme je le disais, proviennent, non pas de raisons purement politiques, mais de la nature religieuse et morale de la *mission de l'Eglise catholique romaine*. Celle-ci, en tant que communauté universelle regroupant des fidèles appartenant à presque tous les pays et continents, nations, peuples, races, langues et cultures, s'intéresse profondément à l'existence et à l'activité de l'*Organisation* qui — comme on peut le déduire de son nom — *unit et associe* nations et Etats. Elle unit et associe, *et non pas divise et oppose*: elle recherche les voies de l'entente et de la collaboration pacifique, essayant, avec les moyens à sa disposition et les méthodes possibles, d'exclure la guerre, la division, la destruction réciproque au sein de cette grande famille qu'est l'humanité contemporaine.

5. Tel est le vrai motif, le *motif essentiel* de ma présence parmi vous; et je voudrais dire à votre si noble Assemblée combien je lui sais gré d'avoir pris en considération ce motif qui peut rendre utile, d'une certaine façon, ma présence parmi vous. Le fait que parmi les représentants des Etats, dont la raison d'être est la souveraineté des pouvoirs liés à un territoire et à une population, se trouve également aujourd'hui

le représentant du Siège apostolique et de l'Eglise catholique revêt évidemment une signification importante. Cette Eglise est celle de Jésus-Christ qui, devant le tribunal du juge romain Pilate, a déclaré être roi, mais d'un royaume qui n'est pas de ce monde (cf. *Jn* 18, 36-37). Interrogé ensuite sur la raison d'être de son royaume parmi les hommes, il expliqua: « Je ne suis né, je ne suis venu dans le monde que pour rendre témoignage à la vérité » (*Jn* 18, 37). Me trouvant donc *devant les représentants des Etats,* je désire non seulement remercier, mais aussi vous *féliciter* d'une manière particulière, car l'invitation à donner la parole au pape dans votre Assemblée démontre que *l'Organisation des Nations Unies accepte et respecte* la dimension religieuse et morale des problèmes humains dont l'Eglise s'occupe en vertu du message de vérité et d'amour qu'elle doit apporter au monde. Il est certain que, pour les questions qui sont l'objet de votre tâche et de votre sollicitude — comme en témoigne l'ensemble extrêmement vaste et structuré d'institutions et d'activités dirigées par l'ONU ou qui collaborent avec elle, particulièrement dans les domaines de la culture, de la santé, de l'alimentation, du travail, de l'emploi pacifique de l'énergie nucléaire —, il est essentiel *que nous nous rencontrions au nom de l'homme pris dans son intégralité,* dans la plénitude et la richesse multiforme de son existence spirituelle et matérielle, comme je l'ai dit dans l'encyclique *Redemptor hominis,* la première de mon pontificat.

6. En cet instant, profitant de l'occasion solennelle d'une rencontre avec les représentants des nations du globe, je voudrais surtout saluer tous les hommes et les femmes qui vivent sur notre terre. Tout homme, toute femme, sans aucune exception. En effet, tout être humain qui habite notre planète est membre d'une société civile, d'une nation, dont beaucoup sont représentées ici. Chacun de vous, Mesdames et Messieurs, est le représentant d'un Etat, d'un système et d'une structure politique, mais il est surtout le représentant d'*unités humaines déterminées*; vous êtes tous les *représentants des hommes, pratiquement d'à peu près tous les hommes du globe*: d'hommes concrets, de communautés et de peuples qui vivent la phase actuelle de leur histoire et qui, en même temps, sont insérés dans l'histoire de toute l'humanité, avec leur subjectivité et leur dignité de personnes humaines, avec une culture propre, avec leurs

expériences et leurs aspirations, leurs tensions et leurs souffrances, et avec leurs attentes légitimes. C'est dans ce rapport que trouve son motif *toute l'activité politique,* nationale et internationale, qui, en dernière analyse, vient « *de l'homme* », s'exerce « *par l'homme* » et est « *pour l'homme* ». Si cette activité prend ses distances par rapport à cette relation et à cette finalité fondamentales, si elle devient, d'une certaine manière, une fin en elle-même, elle perd une grande partie de sa raison d'être. Bien plus, elle peut aller jusqu'à devenir source d'une aliénation spécifique; elle peut devenir étrangère à l'homme; elle peut tomber en contradiction avec l'humanité elle-même. En réalité, la raison d'être de toute politique est le service de l'homme, c'est l'adhésion, pleine de sollicitude et de responsabilité, aux problèmes et aux tâches essentiels de son existence terrestre, dans sa dimension et sa portée sociales dont dépend aussi, en même temps, le bien de chaque personne.

7. Je m'excuse de parler de questions qui pour vous, Mesdames et Messieurs, sont certainement évidentes. Il ne semble pas inutile, toutefois, d'en parler car ce qui menace le plus souvent les activités humaines, c'est l'éventualité que, en les accomplissant, on puisse perdre de vue *les vérités les plus éclatantes, les principes les plus élémentaires.*

Permettez-moi de souhaiter que l'Organisation des Nations Unies, en raison de son caractère universel, ne cesse jamais d'être le « forum », la *tribune élevée d'où l'on évalue, dans la vérité et dans la justice, tous les problèmes de l'homme.* C'est au nom de cette inspiration, c'est à la suite de cette impulsion historique que fut signée le 26 juin 1945, vers la fin de la terrible deuxième guerre mondiale, la Charte des Nations Unies, et que prit naissance, le 24 octobre suivant, votre Organisation. Peu après parut son document fondamental, à savoir la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (10 décembre 1948), de l'homme en tant qu'individu concret et de l'homme dans sa valeur universelle. Ce document est une *pierre milliaire* placée sur la route longue et difficile du genre humain. Il faut mesurer le progrès de l'humanité non seulement par le *progrès de la science et de la technique* — qui fait ressortir toute la singularité de l'homme par rapport à la nature — mais en même temps et plus encore par le primat des valeurs spirituelles et par le *progrès de la vie morale.* C'est proprement en ce domaine que se

manifestent la pleine maîtrise de la raison, à travers la vérité, dans les comportements de la personne et de la société, et aussi la domination sur la nature; et c'est là que triomphe en silence la conscience humaine, selon l'adage antique: *Genus humanum arte et ratione vivit.*

Alors que la technique, par son progrès unilatéral, se tournait vers des fins belliqueuses, d'hégémonie et de conquêtes, poussant l'homme à tuer l'homme et la nation à détruire une autre nation, la privant de la liberté et du droit d'exister — et j'ai toujours présente à l'esprit l'image de la deuxième guerre mondiale en Europe, commencée il y a quarante ans, le 1er septembre 1939, par l'invasion de la Pologne, et terminée le 9 mai 1945 — c'est justement alors qu'est née l'Organisation des Nations Unies. Et trois ans plus tard a paru le document qui, comme je l'ai dit, doit être considéré comme une véritable pierre milliaire sur le chemin du progrès moral de l'humanité: la *Déclaration universelle des droits de l'homme.* Gouvernements et Etats du monde entier ont compris que, s'ils ne veulent pas s'attaquer et se détruire réciproquement, *ils doivent s'unir. Le chemin* réel, le chemin fondamental *qui y conduit passe par chacun des hommes,* par la définition, la reconnaissance et le respect des *droits inaliénables* des personnes et des communautés des peuples.

8. Aujourd'hui, quarante ans après le début de la seconde guerre mondiale, je voudrais me référer à l'ensemble des expériences humaines et nationales vécues par une génération qui est encore en grande partie vivante. Il y a peu de temps, j'ai eu l'occasion de réfléchir à nouveau sur quelques-unes de ces expériences dans l'un des lieux les plus douloureux et les plus débordants de mépris pour l'homme et pour ses droits fondamentaux: le camp d'extermination d'Auschwitz que j'ai visité au cours de mon pèlerinage en Pologne en juin dernier. Ce lieu tristement célèbre n'est malheureusement que l'un de tant de lieux semblables dispersés sur le continent européen. Mais le souvenir d'un seul devrait constituer un *signal avertisseur* sur les chemins de l'humanité contemporaine afin qu'une fois pour toutes elle *fasse disparaître toute forme de camp de concentration* partout sur la terre. Et de la vie des nations et des Etats devrait aussi disparaître pour toujours tout ce

qui a un rapport avec ces horribles expériences, c'est-à-dire tout ce qui les prolonge, même sous des formes différentes: toute forme de torture ou d'oppression, physique ou morale, pratiquée par quelque système que ce soit et où que ce soit; ce phénomène est encore plus douloureux lorsqu'il a lieu sous le prétexte de la « sécurité » intérieure ou de la nécessité de conserver une paix apparente.

9. Les personnalités présentes me pardonneront d'évoquer un tel souvenir, mais je ne serais pas fidèle à l'histoire de notre siècle, je ne serais pas honnête en face de cette grande cause de l'homme que nous désirons tous servir, si je me taisais, alors que je viens de ce pays sur le corps vivant duquel Auschwitz a été construit autrefois. Je l'évoque cependant, Mesdames et Messieurs, avant tout pour montrer de quelles douloureuses expériences et de quelles souffrances de millions de personnes est issue la Déclaration universelle des droits de l'homme qui a été mise comme inspiration fondamentale, *comme pierre angulaire,* de l'Organisation des Nations Unies. Le prix de cette Déclaration, des millions de nos frères et de nos sœurs l'ont payé de leurs souffrances et de leur sacrifice, provoqués par l'abrutissement qui avait rendu aveugle et sourde la conscience humaine de leurs oppresseurs et des artisans d'un vrai génocide. Ce prix ne peut pas avoir été payé en vain! La Déclaration universelle des droits de l'homme — avec tout son accompagnement des nombreuses Déclarations et Conventions sur les points les plus importants des droits humains en faveur de l'enfance, de la femme, de l'égalité entre les races, et en particulier les deux Pactes internationaux sur les droits économiques, sociaux et culturels, et sur les droits civils et politiques — doit rester pour l'Organisation des Nations Unies la valeur fondamentale à laquelle la conscience de ses membres est confrontée et dont elle tire son inspiration constante. Si on en venait à oublier ou à négliger les vérités et les principes contenus dans ce document, en perdant l'évidence originelle dont ils resplendissaient au moment de sa naissance douloureuse, alors la noble finalité de l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire la vie en commun des hommes et des nations, pourrait se trouver de nouveau face à la menace d'une nouvelle ruine. Cela se produirait si l'éloquence à la fois simple et forte de la Déclaration universelle des droits de l'homme devait céder la place à un intérêt

que l'on dit injustement « politique » mais qui bien souvent signifie seulement gain et profit unilatéral aux dépens d'autrui, ou encore volonté de puissance qui ne tient pas compte des exigences des autres, toutes choses donc qui sont, par nature, contraires à l'esprit de la Déclaration. « L'intérêt politique » ainsi compris, pardonnez-moi, Messieurs, de le dire, déshonore la noble et difficile mission qui caractérise votre service du bien de vos nations et de toute l'humanité.

10. Il y a quatorze ans, mon grand prédécesseur *le Pape Paul VI* parlait à cette tribune. Il a prononcé alors des paroles mémorables que je désire répéter aujourd'hui: « Jamais plus la guerre, jamais plus la guerre! ». « Jamais plus les uns contre les autres », et même « pas l'un au-dessus de l'autre », mais toujours, en toute occasion, « les uns avec les autres ».

Paul VI a été un serviteur inlassable de la cause de la paix. Moi aussi, je désire le suivre de toutes mes forces et continuer ce service. L'Eglise catholique, en tous les lieux de la terre, proclame un message de paix, elle prie pour la paix, *elle éduque l'homme à la paix*. Les représentants et les fidèles d'autres Eglises et Communautés, et d'autres religions dans le monde, partagent aussi ce but et s'engagent à son service. Ce travail, uni aux efforts de tous les hommes de bonne volonté, porte évidemment des fruits. Cependant, nous sommes toujours inquiétés par les conflits armés qui éclatent de temps à autre. Comme je remercie le Seigneur lorsqu'on réussit, par une intervention directe, à en conjurer un, comme par exemple la tension qui menaçait l'an dernier l'Argentine et le Chili! Comme je souhaite que l'on puisse aussi arriver à une solution dans la crise du Moyen-Orient! Je suis prêt à apprécier à sa juste valeur toute démarche ou tentative concrète réalisée pour résoudre le conflit, mais je rappelle qu'elle n'aurait de valeur que si elle représentait vraiment la « première pierre » d'une paix générale et globale dans la région. Une paix qui, ne pouvant pas ne pas être fondée sur la juste reconnaissance des droits de tous, ne peut pas non plus ne pas inclure la considération et la juste solution du problème palestinien. A ce dernier est lié aussi celui de la tranquillité, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban selon la formule qui en a fait un exemple de coexistence pacifique et mutuellement fructueuse de communautés distinctes:

je souhaite que, dans l'intérêt commun, une telle formule soit maintenue, avec bien sûr les adaptations requises par les développements de la situation. Je souhaite en outre un statut spécial, doté de garanties internationales comme l'avait déjà indiqué mon prédécesseur le Pape Paul VI, capable d'assurer le respect de la nature particulière de Jérusalem, patrimoine sacré vénéré par des millions de croyants des trois grandes religions monothéistes, le Judaïsme, le Christianisme et l'Islam.

Nous ne sommes pas moins troublés par les informations sur le développement des armements qui surpassent tous les moyens de lutte et de destruction que nous ayons jamais connus. Là encore, nous encourageons les décisions et les accords qui visent à en freiner la course. Toutefois, les menaces de destruction, le risque qui se fait jour même quand on accepte certaines informations « tranquillisantes », pèsent lourdement sur la vie de l'humanité contemporaine. La résistance aux propositions concrètes et effectives de désarmement réel — comme celles que cette Assemblée a demandées l'année dernière au cours d'une Session spéciale — témoigne que, à côté de la volonté de paix affirmée par tous et désirée par la plupart, coexistent son contraire et sa négation, peut-être cachés, peut-être hypothétiques, mais réels. Les *préparatifs de guerre* continuels que manifeste en divers pays la production d'armes toujours plus nombreuses, plus puissantes et plus sophistiquées, montrent qu'on veut être prêt à la guerre, et *être prêt* veut dire *être en mesure de la provoquer*. Cela veut dire aussi courir le risque que, à tout moment, en tout lieu, de toute manière, quelqu'un puisse mettre en mouvement le terrible mécanisme de destruction générale.

11. Un effort continu et encore plus énergique, tendant à liquider même les possibilités de provocation à la guerre, est donc nécessaire, de façon à rendre impossibles ces cataclysmes, en agissant sur les comportements, sur les convictions, sur les intentions et les aspirations des gouvernements et des peuples. Ce devoir, dont l'Organisation des Nations Unies et chacune de ses Institutions ont toujours conscience, ne peut pas ne pas être celui de toute société, de tout régime, de tout gouvernement. Toute initiative qui vise à la coopération internationale pour promouvoir le « développement » contribue sans aucun doute à remplir ce devoir. Comme le disait Paul VI dans la conclusion de son ency-

clique *Populorum progressio*: « Si le développement est le nouveau nom de la paix, qui ne voudrait y œuvrer de toutes ses forces? ». Au service de cette tâche toutefois, il faut mettre aussi constamment une réflexion et une activité *visant à découvrir les racines mêmes de la haine,* de la destruction, du mépris, de tout ce qui fait naître la tentation de la guerre, non pas tant dans le cœur des nations que dans la détermination intérieure des systèmes qui sont responsables de l'histoire de sociétés entières. Dans ce travail de titan — véritable travail de construction de l'avenir pacifique de notre planète —, l'Organisation des Nations Unies a indubitablement une tâche-clé et un rôle directeur pour lesquels elle ne peut pas ne pas se reporter aux justes idéaux contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette Déclaration en effet a atteint réellement les racines multiples et profondes de la guerre parce que l'esprit de guerre, dans sa signification première et fondamentale, *surgit et mûrit là où les droits inaliénables de l'homme sont violés.*

Il y a là une vision nouvelle, profondément actuelle, plus profonde et plus radicale, de la cause de la paix. C'est une vision qui perçoit la genèse de la guerre et, en un certain sens, sa substance dans les formes les plus complexes qui dérivent de l'injustice, considérée sous ses aspects les plus variés: cette injustice commence par porter atteinte aux droits de l'homme, rompant ainsi le caractère organique de l'ordre social, et se répercute ensuite sur tout le système des rapports internationaux. L'encyclique *Pacem in terris* de Jean XXIII synthétise, dans la pensée de l'Eglise, le jugement le plus proche des fondements idéologiques de l'Organisation des Nations Unies. Il faut, en conséquence, se fonder sur lui et s'y tenir, avec persévérance et loyauté, pour établir ainsi la vraie « paix sur la terre ».

12. En appliquant ce critère, nous devons examiner avec soin *quelles sont les tensions principales* liées aux droits inaliénables de l'homme qui peuvent faire vaciller la construction de cette paix que tous désirent ardemment et qui est aussi le but essentiel des efforts de l'Organisation des Nations Unies. Ce n'est pas facile, mais c'est indispensable. En entreprenant cette œuvre, chacun doit se situer dans une position complètement objective, se laisser guider par la sincérité, par la disponibilité à reconnaître ses propres préjugés ou erreurs, et même par la dis-

ponibilité à renoncer à des intérêts particuliers, y compris les intérêts politiques. La paix est, en effet, un bien plus grand et plus important que chacun d'eux. En sacrifiant ces intérêts à la cause de la paix, nous les servons d'une manière plus juste. Dans l'« intérêt politique » de qui pourrait-il jamais y avoir une nouvelle guerre?

Toute analyse doit nécessairement partir des mêmes prémisses: que tout être humain possède une dignité qui, bien que la personne existe toujours dans un contexte social et historique concret, ne pourra jamais être diminuée, blessée ou détruite, mais qui, au contraire, devra être respectée et protégée, si on veut réellement construire la paix.

13. La Déclaration universelle des droits de l'homme et les instruments juridiques tant au niveau international que national, dans un mouvement qu'on ne peut que souhaiter progressif et continu, cherchent à créer une conscience générale de la dignité de l'homme, et à définir au moins certains des droits inaliénables de l'homme. Qu'il me soit permis d'en énumérer quelques-uns parmi les plus importants qui sont universellement reconnus: le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne; le droit à l'alimentation, à l'habillement, au logement, à la santé, au repos et aux loisirs; le droit à la liberté d'expression, à l'éducation et à la culture; le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion et le droit à manifester sa religion, individuellement ou en commun, tant en privé qu'en public; le droit de choisir son état de vie, de fonder une famille et de jouir de toutes les conditions nécessaires à la vie familiale; le droit à la propriété et au travail, à des conditions équitables de travail et à un juste salaire; le droit de réunion et d'association; le droit à la liberté de mouvement et à la migration interne et externe; le droit à la nationalité et à la résidence; le droit à la participation politique et le droit de participer au libre choix du système politique du peuple auquel on appartient. L'ensemble des droits de l'homme correspond à la substance de la dignité de l'être humain, compris dans son intégralité, et non pas réduit à une seule dimension; ils se réfèrent à la satisfaction des besoins essentiels de l'homme, à l'exercice de ses libertés, à ses rapports avec les autres personnes; mais ils se réfèrent toujours et partout à l'homme, à sa pleine dimension humaine.

14. L'homme vit en même temps dans le monde des valeurs matérielles et dans celui des valeurs spirituelles. Pour l'homme concret qui vit et qui espère, les besoins, les libertés et les rapports avec les autres ne correspondent jamais seulement à l'une ou à l'autre sphère des valeurs, mais ils appartiennent aux deux sphères. Il est permis de considérer séparément les biens matériels et les biens spirituels pour mieux comprendre qu'ils sont inséparables dans l'homme concret et pour voir comment, par ailleurs, toute menace contre les droits humains, aussi bien dans le cadre des biens matériels que dans celui des biens spirituels, est également dangereuse pour la paix car elle touche toujours l'homme dans son intégralité.

Que mes illustres interlocuteurs me permettent de rappeler une règle constante de l'histoire de l'homme, déjà implicitement contenue dans tout ce qui a été évoqué à propos des droits et du développement intégral de l'homme. Cette règle est fondée sur le rapport entre les valeurs spirituelles et les valeurs matérielles ou économiques. Dans ce rapport, le primat appartient aux valeurs spirituelles par égard pour la nature même de ces valeurs et aussi pour des motifs qui concernent le bien de l'homme. Le primat des valeurs de l'esprit définit la signification des biens terrestres et matériels ainsi que la manière de s'en servir, et se trouve par le fait même à la base de la juste paix. Ce primat des valeurs spirituelles, par ailleurs, contribue à faire que le développement matériel, le développement technique et le développement de la civilisation soient au service de ce qui constitue l'homme, autrement dit qu'ils lui permettent d'accéder pleinement à la vérité, au développement moral, à la possibilité de jouir totalement des biens de la culture dont nous héritons, et à la multiplication de ces biens par notre créativité. Oui, il est facile de constater que les biens matériels ont une capacité de satisfaire les besoins de l'homme qui est loin d'être illimitée; en soi, ils ne peuvent pas être facilement distribués et, dans le rapport entre celui qui les possède ou en jouit et celui qui en est privé, ils provoquent des tensions, des dissensions, des divisions qui peuvent dégénérer souvent en lutte ouverte. Quant aux biens spirituels au contraire, beaucoup peuvent en jouir en même temps, sans limites et sans diminution du bien lui-même. Ajoutons que, plus nombreux sont les hommes qui participent à un tel bien, plus on en jouit et on y puise, et plus ce bien mani-

feste sa valeur indestructible et immortelle. C'est une réalité qui trouve sa confirmation par exemple dans les œuvres de la créativité, c'est-à-dire de la pensée, de la poésie, de la musique, des arts figuratifs, qui sont autant de fruits de l'esprit de l'homme.

15. Une analyse critique de notre civilisation met en évidence le fait que, depuis un siècle surtout, celle-ci a contribué plus que jamais au développement des biens matériels, mais qu'elle a aussi engendré, en théorie et plus encore en pratique, une série de comportements dans lesquels, dans une mesure plus ou moins considérable, *la sensibilité pour la dimension spirituelle de l'existence humaine a subi une diminution* à cause de certaines prémisses qui ont ramené le sens de la vie humaine de façon prévalente aux multiples conditionnements matériels et économiques, c'est-à-dire aux exigences de la production, du marché, de la consommation, des accumulations de richesses, ou de la bureaucratisation selon laquelle on essaie d'organiser les processus correspondants. Cela ne vient-il pas de ce qu'on a subordonné l'homme à une seule conception et à une seule sphère de valeurs?

16. Quel lien peuvent avoir ces considérations avec la cause de la paix et de la guerre? Etant donné que, comme nous l'avons déjà dit précédemment, les biens matériels, de par leur nature, sont à l'origine de conditionnements et de divisions, la lutte pour les conquérir *devient inévitable dans l'histoire de l'homme.* En cultivant cette subordination unilatérale des hommes aux seuls biens matériels, nous serons incapables de *surmonter cet état de nécessité.* Nous pourrons l'atténuer, le conjurer dans des cas particuliers, mais nous ne réussirons pas à l'éliminer de façon systématique et radicale si nous ne mettons pas plus largement en lumière et en honneur, aux yeux de chaque homme, dans le projet de toute société, *la seconde dimension des biens*: la dimension qui ne divise pas les hommes, mais qui les fait communiquer entre eux, les associe et les unit.

Rappelons-nous le fameux prologue de la Charte des Nations Unies dans lequel les Peuples des Nations Unies, « décidés à sauver les futures générations du fléau de la guerre », ont réaffirmé solennellement « la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et dans la

valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et des nations grandes et petites »: je considère que ce texte entend mettre en évidence la dimension dont je viens de parler.

On ne peut pas en effet combattre les premières manifestations des guerres d'une façon seulement superficielle, en s'attaquant à leurs symptômes. Il faut le faire d'une façon radicale, en remontant aux causes. Si je me suis permis d'attirer l'attention sur la dimension des biens spirituels, je l'ai fait par souci de la cause de la paix, laquelle se construit par l'union des hommes autour de ce qui est le plus humain, le plus profondément humain, autour de ce qui élève les esprits humains au-dessus du monde qui les entoure, de ce qui décide de leur grandeur indestructible: oui, indestructible, malgré la mort à laquelle chacun sur cette terre est soumis. Je voudrais ajouter que l'*Eglise catholique* et, je pense que je peux le dire, toute la chrétienté voient précisément dans ce domaine *leur tâche particulière*. Le Concile Vatican II a aidé à préciser ce que la foi chrétienne a en commun, dans cette aspiration, avec les diverses religions non chrétiennes. L'Eglise est donc reconnaissante envers tous ceux qui, à l'égard d'une telle mission, se comportent avec respect et bienveillance, sans s'y opposer ni la rendre difficile. L'analyse de l'histoire de l'homme, en particulier à l'époque actuelle, montre quel important devoir il y a à faire apparaître plus clairement la portée de ces biens auxquels correspond la dimension spirituelle de l'existence humaine. Elle montre à quel point cette tâche importe pour la construction de la paix et quelle gravité revêt toute menace contre les droits de l'homme. Leur violation, même dans les conditions de « paix », est une forme de guerre contre l'homme. Il semble qu'il existe deux principales menaces dans le monde contemporain, qui concernent l'une et l'autre les droits de l'homme, dans le cadre des rapports internationaux et à l'intérieur de chacun des Etats ou des sociétés.

17. Le premier type de menace systématique contre les droits de l'homme est lié, globalement, à la distribution des biens matériels: celle-ci est souvent injuste, aussi bien dans chaque société que sur l'ensemble du globe. On sait que non seulement ces biens sont donnés à l'homme comme richesses de la nature, mais que l'homme en jouit, pour la plus grande partie, comme du fruit de son activité multiple, depuis

le travail manuel et physique le plus simple jusqu'aux formes les plus complexes de la production industrielle, jusqu'aux recherches et aux études de spécialisations hautement qualifiées. Bien des *formes d'inégalité dans la possession* et dans la jouissance des biens matériels s'expliquent souvent par des causes ou des circonstances diverses de nature historique et culturelle. Mais de telles circonstances, même si elles peuvent diminuer la responsabilité morale de nos contemporains, n'empêchent pas que les situations d'inégalité soient marquées au coin de l'injustice et du dommage qu'elles causent à la société.

Il faut donc prendre conscience du fait que les tensions économiques qui existent dans les différents pays, dans les rapports entre les Etats et même entre des continents entiers, comportent en elles-mêmes des éléments substantiels qui limitent ou violent les droits de l'homme, par exemple l'exploitation dans le domaine du travail et les multiples abus qui affectent la dignité de l'homme. Il s'ensuit que le critère fondamental qui permet d'établir une comparaison entre les systèmes socio-économiques et politiques n'est pas et *ne peut pas être le critère* de nature hégémonique ou impérialiste, mais peut et même doit être celui *de nature humaniste,* c'est-à-dire la véritable capacité de chacun d'eux de réduire, de freiner et d'éliminer au maximum les différentes formes d'exploitation de l'homme et d'assurer à celui-ci, par le travail, non seulement la juste distribution des biens matériels indispensables, mais aussi une participation qui corresponde à sa dignité, à l'ensemble du processus de production et à la vie sociale elle-même qui se forme autour de ce processus. N'oublions pas que l'homme, même s'il dépend pour vivre des ressources du monde matériel, ne saurait en être l'esclave, mais le maître. Les paroles du livre de la Genèse: « Remplissez la terre, soumettez-la » (*Gn* 1, 28) constituent dans un certain sens une orientation primordiale et essentielle dans le domaine de l'économie et de la politique du travail.

18. Assurément, dans ce domaine, l'humanité entière et chacune des nations ont accompli un progrès considérable depuis un siècle. Cependant, les menaces systématiques et les violations des droits de l'homme ne manquent jamais en ce domaine. Bien souvent subsistent comme facteurs de trouble, d'une part, les *terribles disparités* entre les hommes et les groupes excessivement riches, et, d'autre part, la *majorité numé-*

rique des pauvres ou même des *miséreux,* privés de nourriture, de possibilité de travail et d'instruction, condamnés en grand nombre à la faim et aux maladies. Mais une certaine préoccupation est parfois suscitée aussi par une séparation radicale entre le travail et la propriété, c'est-à-dire par l'indifférence de l'homme face à l'entreprise de production à laquelle il est lié seulement par une obligation de travail sans avoir la conviction de travailler pour un bien qui est sien ou pour lui-même.

On sait bien que l'abîme entre la minorité de ceux qui sont abusivement riches et la multitude de ceux qui sont dans la misère est un symptôme assurément grave dans la vie de toute société. Il faut redire la même chose, et avec plus d'insistance encore, à propos de l'abîme qui sépare chacun des pays et chacune des régions du globe terrestre. Cette grave disparité, qui oppose des zones de satiété à des zones de faim et de crise, peut-elle être comblée autrement que par une coopération organisée de toutes les nations? Cela requiert avant tout une union inspirée par une véritable perspective de paix. Mais il faudra voir, et tout en dépendra, si ces différences de niveau de vie et ces oppositions dans le domaine de la « possession » des biens seront réduites systématiquement, et par des moyens vraiment efficaces; si disparaîtront de la carte économique de notre terre les zones de la faim, de la sous-alimentation, de la misère, du sous-développement, de la maladie, de l'analphabétisme; et si la coopération pacifique s'abstiendra de poser des conditions d'exploitation, de dépendance économique ou politique, qui seraient seulement une forme de néo-colonialisme.

19. Je voudrais maintenant attirer l'attention sur la *seconde espèce de menace* systématique dont l'homme est l'objet, dans le monde actuel, au plan de ses droits intangibles, et qui constitue, autant que la première, un danger pour la cause de la paix, à savoir les diverses formes d'injustice au niveau de l'esprit. On peut en effet blesser l'homme dans son rapport intérieur à la vérité, dans sa conscience, dans ses convictions les plus personnelles, dans sa conception du monde, dans sa foi religieuse, de même que dans le domaine de ce qu'on appelle les libertés civiles où est attribué une place capitale à l'égalité des droits, sans discrimination fondée sur l'origine, la race, le sexe, la nationalité, la confession religieuse, les convictions politiques et autres. L'égalité

des droits veut dire l'exclusion des diverses formes de privilèges pour les uns et de discrimination pour les autres, qu'il s'agisse de personnes nées dans une même nation ou d'hommes appartenant à une histoire, à une nationalité, à une race ou à une culture différentes. L'effort de la civilisation, depuis des siècles, tend vers un but: donner à la vie de toute société politique une forme dans laquelle *puissent être pleinement garantis les droits objectifs de l'esprit, de la conscience humaine, de la créativité humaine, y compris la relation de l'homme à Dieu.* Et pourtant, nous sommes toujours témoins des menaces et des violations qui resurgissent en ce domaine, souvent sans possibilité de recours aux instances supérieures ou de remèdes efficaces.

A côté de l'acceptation de formules légales qui garantissent sur le plan des principes les libertés de l'esprit humain, par exemple la liberté de pensée et d'expression, la liberté religieuse, la liberté de conscience, il existe souvent une structuration de la vie sociale dans laquelle l'exercice de ces libertés condamne l'homme, sinon au sens formel du moins pratiquement, à devenir un citoyen de deuxième ou de troisième catégorie, à voir compromises ses possibilités de promotion sociale, de carrière professionnelle ou d'accès à certaines responsabilités, et à perdre même la possibilité d'éduquer librement ses enfants. C'est une question extrêmement importante que, dans la vie sociale interne comme dans la vie internationale, *tous les hommes,* en toute nation et en tout pays, *dans tout régime et dans tout système politique, puissent jouir d'une plénitude effective de leurs droits.*

Seule cette plénitude effective des droits, garantis à tout homme sans discrimination, peut assurer la paix jusqu'en ses racines.

20. En ce qui concerne la liberté religieuse — qui ne peut pas ne pas me tenir particulièrement à cœur, à moi en tant que Pape, et précisement par rapport à la sauvegarde de la paix —, je voudrais mentionner ici, pour contribuer au respect de la dimension spirituelle de l'homme, quelques principes contenus dans la Déclaration *Dignitatis humanae* du Concile Vatican II:

« En vertu de leur dignité, tous les hommes, parce qu'ils sont des personnes, c'est-à-dire doués de raison et de volonté libre, et, par suite, pourvus d'une responsabilité personnelle, sont pressés, par leur nature

même, et tenus, par obligation morale, à chercher la vérité, celle tout d'abord qui concerne la religion. Il sont tenus aussi à adhérer à la vérité dès qu'ils la connaissent et à régler toute leur vie selon les exigences de cette vérité (n. 2).

« De par son caractère même, en effet, l'exercice de la religion consiste avant tout en des actes intérieurs volontaires et libres par lesquels l'homme s'ordonne directement à Dieu: de tels actes ne peuvent être ni imposés ni interdits par aucun pouvoir purement humain. Mais la nature sociale de l'homme requiert elle-même qu'il exprime extérieurement ces actes internes de religion, qu'en matière religieuse il ait des échanges avec d'autres, qu'il professe sa religion sous une forme communautaire » (n. 3).

Ces paroles touchent au fond même du problème. Elles prouvent également de quelle façon la confrontation *entre la conception religieuse du monde et la conception agnostique ou même athée,* qui est l'un des « signes des temps » de notre époque, pourrait conserver des dimensions humaines, loyales et respectueuses, sans porter atteinte aux droits essentiels de la conscience de tout homme ou toute femme qui vivent sur la terre.

Ce même respect de la dignité de la personne humaine semble requérir que, lorsque la teneur exacte de l'exercice de la liberté religieuse est discutée ou définie en vue de l'établissement de lois nationales ou de conventions internationales, les institutions qui par nature sont au service de la vie religieuse soient partie prenante. En omettant une telle participation, on risque d'imposer, dans un domaine aussi intime de la vie de l'homme, des normes ou des restrictions contraires à ses vrais besoins religieux.

21. L'Organisation des Nations Unies a proclamé *l'année 1979 Année de l'Enfant.* Je désire donc, en présence des représentants de nombreuses nations du monde qui sont ici réunis, exprimer la joie que constituent pour chacun d'entre nous les enfants, printemps de la vie, anticipation de l'histoire à venir de chacune des patries terrestres. Aucun pays du monde, aucun système politique ne peut songer à son propre avenir autrement qu'à travers l'image de ces nouvelles générations qui, à la suite de leurs parents, assumeront le patrimoine multiforme des valeurs,

des devoirs, des aspirations de la nation à laquelle elles appartiennent, en même temps que le patrimoine de toute la famille humaine. La sollicitude pour l'enfant, dès avant sa naissance, dès le premier moment de sa conception, et ensuite au cours de son enfance et de son adolescence, est pour l'homme la manière primordiale et fondamentale de vérifier sa relation à l'homme.

Aussi, que peut-on souhaiter de plus à chaque peuple et à toute l'humanité, à tous les enfants du monde, sinon cet *avenir meilleur* où le respect des droits de l'homme devienne une pleine réalité dans le cadre de l'An 2000 qui approche?

22. Mais dans cette perspective nous devons nous demander si la menace de l'extermination globale — dont les moyens se trouvent entre les mains des Etats d'aujourd'hui, et particulièrement des plus grandes Puissances de la terre — continuera à s'accumuler sur la tête de cette nouvelle génération d'enfants. *Devront-ils hériter de nous,* comme un patrimoine indispensable, *la course aux armements?* Comment pouvons-nous expliquer cette course effrénée?

Les anciens avaient coutume de dire: « *Si vis pacem, para bellum* », « si tu veux la paix, prépare la guerre ». Mais notre époque peut-elle encore croire que la spirale vertigineuse des armements est au service de la paix dans le monde? En mettant en avant la menace d'un ennemi potentiel, ne pense-t-on pas aussi s'assurer à son tour un moyen de menace pour obtenir la domination, grâce à son propre arsenal de destruction? Là encore, c'est la dimension humaine de la paix qui tend à s'évanouir *en faveur d'impérialismes éventuels et toujours nouveaux.*

Il faut donc souhaiter ici, de manière solennelle, pour nos enfants, pour les enfants de toutes les nations de la terre, qu'on n'en arrive jamais à un tel point. Et c'est pour cela que je ne cesse de supplier Dieu chaque jour, pour qu'il nous préserve, dans sa miséricorde, d'un jour aussi terrible.

23. Au terme de ce discours, je désire exprimer encore une fois, devant tous les hauts représentants des Etats qui sont ici présents, mes pensées d'estime et d'amour profond pour tous les peuples, pour toutes les nations de la terre, pour toutes les communautés humaines. Cha-

cune d'entre elles a sa propre histoire et sa propre culture: je souhaite qu'elles puissent vivre et se développer dans la liberté et dans la vérité de leur propre histoire. Car telle est la mesure du bien commun de chacune d'entre elles. Je souhaite que chacun *puisse vivre et se fortifier grâce à la force morale de cette communauté* qui fait de ses membres des citoyens. Je souhaite que les autorités de l'Etat, en respectant les justes droits de chaque citoyen, puissent jouir, pour le bien commun, de la confiance de tous. Je souhaite que toutes les nations, même les plus petites, même celles qui ne jouissent pas encore de la pleine souveraineté et celles auxquelles celle-ci a été enlevée par la force, puissent se retrouver dans une pleine égalité avec les autres dans l'Organisation des Nations Unies. Je souhaite que l'Organisation des Nations Unies demeure toujours la tribune suprême de la paix et de la justice: siège authentique de la liberté des peuples et des hommes dans leur aspiration à un avenir meilleur.